

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Mise en garde

ATTENTION À LA SOCIÉTÉ MILTON WHITE ADVISORS

Montréal, le 26 novembre 2008 – L'Autorité des marchés financiers invite les investisseurs à faire preuve de vigilance à l'égard de la société Milton White Advisors. Cette société ciblerait des investisseurs qui résident au Royaume-Uni en offrant des services de courtage en valeurs mobilières. La société Milton White Advisors fait l'objet d'une alerte au Royaume-Uni et ne peut y opérer.

À ce stade-ci, nous ignorons si des investisseurs québécois ont été contactés par Milton White Advisors. Toutefois, le site Web de cette société indique que son siège social est situé à Montréal, à une adresse qui s'avère toutefois inexistante. La société Milton White Advisors n'est pas inscrite auprès de l'Autorité pour exercer des activités de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières et n'est donc pas autorisée à solliciter des investisseurs au Québec.

« Les investisseurs devraient toujours vérifier auprès de l'Autorité que les sociétés et les personnes qui leur proposent des investissements ou des services de courtage détiennent les permis appropriés », a affirmé Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité. « Les investisseurs qui confient leurs investissements à des sociétés qui n'ont pas les permis requis perdent souvent leur argent et leurs recours sont également limités » a-t-elle ajouté.

L'Autorité rappelle certains conseils de prudence aux investisseurs :

- assurez-vous que la société et les personnes qui vous contactent sont autorisés à exercer au Québec en communiquant avec le Centre de renseignements de l'Autorité des marchés financiers;
- méfiez-vous lorsque des inconnus vous promettent des rendements qui semblent trop beaux pour être vrais sans qu'ils ne prennent le temps de vous expliquer leurs recommandations ni de vous éclairer lorsque vous avez de la difficulté à interpréter les investissements ou les services qu'ils vous proposent.

Rappelons que les consommateurs peuvent se procurer gratuitement leur guide personnel contre la fraude « [Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires !](#) » en communiquant avec le Centre de renseignements de l'Autorité ou par téléchargement sur le [site Web de l'Autorité](#) qui contient également d'autres outils pour se prémunir contre la fraude :

- [Avant d'investir, renseignez-vous!](#)
- [Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières](#)
- [Choisir une firme et son représentant.](#)

Si vous croyez avoir été victime d'un investissement illégal, contactez le Centre de renseignements de l'Autorité.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

Information :

Journalistes seulement :

Sylvain Thériault : 514 940-2176

Centre de renseignements :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca